

VOLLARD DANS LE FÉNOIR

EDF n'aime pas les mauvais payeurs. La troupe Volland estime que c'est à la mairie de payer la facture d'électricité de Jeumon. Et la mairie se fait tirer l'oreille. Résultat: le théâtre est plongé dans l'obscurité depuis hier matin pour cause de courant coupé. Ce qui n'empêchera pas "Carousel", la dernière création de Volland, de tourner normalement dès ce soir.

Que la lumière s'éteigne et la lumière s'éteignit. Pas dans la tête d'Emmanuel Genvrin et de ses compagnons de la troupe Volland — heureusement pour leurs fans — mais dans les locaux qu'occupe la troupe à Jeumon (Butor Saint-Denis). La faute à EDF? Oui si l'on considère qu'elle est celle qui a coupé le courant — depuis hier matin. Non, s'il s'agit de rechercher celle par qui la coupure est arrivée. Car dans ce cas, c'est du côté de la mairie dionysienne qu'il faut cher-

cher non pas la lumière, mais tourner ses regards.

«Nous avons un accord avec la commune. C'est elle qui doit payer les factures d'électricité», assure Emmanuel Genvrin. Seulement voilà, «l'accord en question est verbal. Il a été passé, le jour de l'inauguration de Jeumon, entre le maire et moi en présence de son directeur de Cabinet», relate l'auteur de "Chemin de fer Lepervenché".

La réalité écrite est tout autre. «En fait, la mairie nous a demandé de met-

tre le compteur à notre nom afin de faciliter les démarches d'attribution, se souvient Emmanuel Genvrin; il faut tous les jours se mêler lorsqu'il y a ce genre de demande». Il est bien placé pour savoir de quoi il parle.

Dès l'arrivée de la première facture, l'année dernière, la partie de ping-pong à trois commence. EDF, qui veut être payée, s'adresse à Volland, qui estime ne pas avoir à payer et qui se retourne vers la mairie. Laquelle après plusieurs interventions de la part de la troupe, finit

par téléphoner à EDF pour dire qu'elle va payer dans quelques semaines. Fin du premier set (ou acte).

Le deuxième, après relance d'EDF, voit la commune dionysienne proposer de payer 10% de la note et Volland refuser catégoriquement. «Que ce soit au Grand marché de Saint-Denis ou au Cinéma à La Possession, à chaque fois les communes nous ont offert le loyer plus les charges. C'est l'usage dans la profession», souligne Emmanuel Genvrin. Donc, pas question de payer les 90% de la facture. D'autant que cela représente une somme plus que coquette. «Par an, nous devons consommer pour 100 à 110.000 francs d'électricité».

La mairie finit par payer au troisième et dernier set en fin d'année dernière. Mais chat échaudé craignant l'eau froide, EDF «est devenue intransigeante et c'est normal. Elle nous a indiqué qu'elle ne nous ferait plus de cadeau». Aussitôt promis, aussitôt tenu. Le client Volland et son financeur la mairie de Saint-Denis n'ayant pas payé la facture de quelque 58.000 francs pour les premiers mois de l'année, EDF est passée

à l'action. Par un courrier en date du 1er avril (sans blague), elle a notifié qu'elle arrêterait son alimentation le 8 avril. Volland a obtenu un sursis pour le week-end. Puis, comme toutes les bonnes choses ont une fin, l'électricité a été coupée hier matin à la première heure.

Emmanuel Genvrin ne s'effole pas outre mesure. Les représentations de "Carousel", la dernière création de son théâtre, continueront tout à fait normalement dès ce soir grâce à l'intervention décisive d'un groupe électrogène. C'est au niveau du principe que l'auteur de "Marie Dessempre" pose le problème. «La mairie de Saint-Denis ne nous a toujours pas remboursé les 2 millions de francs qu'ont coûté les travaux à Jeumon. A la fin du mois, nous serons en cessation de paiement et puis maintenant, il y a cette affaire d'électricité. Il faudrait qu'une bonne fois pour toutes on (les décideurs - ndr) nous dise quel est leur position vis-à-vis de Volland». Il nous a été impossible d'obtenir la réplique de la mairie dionysienne.

M.B.



BOUGIE À LA MAIN, EMMANUEL GENVRIN LE DÉMONTRE: LA SALLE DU THÉÂTRE VOLLARD EST PLONGÉE DANS LE FÉNOIR DEPUIS HIER MATIN (PHOTO M.M.)

Témoignages



Quotidien du parti communiste réunionnais

Mardi 14 avril 1992

N° 11.235

4,00 F